



Madame, Monsieur,

La crise sanitaire toujours existante depuis plus d'un an maintenant a mis à mal nos relations sociales. Néanmoins, et ce depuis le déploiement et l'élargissement de la vaccination, les contraintes de liberté que nous subissons commencent à s'assouplir tout doucement et nous pouvons espérer – toujours dans le cadre strict de la réglementation sanitaire en vigueur à ce jour- reprendre des activités presque normales ; ou, au moins commencer à restaurer ces belles relations humaines.

Evidemment, vous êtes en qualité de Président(e) d'association, au premier chef de la création, du développement et du maintien de ce précieux lien social dans notre commune.

Dans ce moment compliqué que nous traversons tous ; pour votre investissement quotidien et votre implication, soyez assurés de tout notre soutien et de toute notre reconnaissance.

Profitant d'une tendance à l'amélioration du contexte sanitaire, dans un cadre établi et respecté scrupuleusement, vous avez rehaussé de votre présence la réunion d'information du Jeudi 10 Juin relative aux conditions de reprise des manifestations. Je vous en remercie.

Nous tenions à vous rappeler ci-après les principaux points que nous avons échangés lors de cette rencontre :

- [Rappel / Présentation par Jean-Pierre FLOQUET des moyens de communication \(Adjoint à la communication, sports et associations\)](#)

Le site internet de la commune réactualisé avec un espace dédié aux associations, les panneaux d'informations et les bulletins municipaux.

L'application Panneau Pocket : Celle –ci permet de toucher rapidement, directement et facilement une grande partie de la population (l'information touche directement les habitants). Cette application est un réel outil facilitateur de communication et permet d'éviter le gaspillage de papier et limiter le nombre de photocopies en mairie. **Nous vous invitons vivement à la télécharger et à l'utiliser.** Vous contribuerez ainsi, de ce fait à la protection de l'environnement.

- [De préférence, veillez à mutualiser les petits rassemblements de plusieurs associations](#)

Pour rappel, la réglementation actuelle limite la capacité des événements dans la salle des fêtes à un maximum de **240 personnes assises (personnel de l'association compris)**. Capacité stricte et immuable pour le moment.

- [Aspects pratiques](#)

La salle des fêtes ainsi que la petite salle (salle jouxtant la salle de musique) restent suffisantes pour accueillir les réunions de bureau ou de travail des associations. Pour des raisons pratiques et des facilités de gestion, ces réunions devront se tenir en semaine, sauf le Vendredi.

La nouvelle salle polyvalente : celle-ci devra rester **exclusivement et prioritairement aux habitants** de Lecelles et aux représentant de(s) la collectivité(s)

Les retraits de matériel : pour des questions de sécurité d'abord et de facilité de gestion, ensuite, **l'accès aux locaux des services techniques n'est plus autorisé**. Nous vous demandons de bien vouloir prévoir et bien anticiper vos événements afin que nous puissions organiser la préparation de vos besoins en matériel par nos services. **Le retrait des matériels se fera désormais à l'extérieur des locaux des services techniques.**

RAPPEL Assurance RC : toute association doit pouvoir être en mesure de produire une attestation d'assurance RC à jour couvrant les risques de ses activités. Des restrictions d'attribution de salle pourraient avoir lieu, le cas échéant.

Budget

Lors du vote du budget, les dotations aux associations ont été minorées compte-tenu de la pandémie et des dotations supplémentaires versées en 2018.

Dans le cadre du redémarrage progressif des manifestations, nous sommes tout à fait disposés à réfléchir ensemble sur vos besoins éventuels complémentaires dans ce deuxième semestre. Vous voudrez bien, si tel serait votre cas, nous faire parvenir un **courrier motivé avant le 18 Juin prochain**. Après un examen attentif, nous y répondrons favorablement ou non.

Nous vous rappelons enfin qu'il est nécessaire pour la commune de disposer des éléments de bilan demandés lors de l'élaboration du budget ; cela conditionne en partie la décision de l'octroi de la dotation financière.

Nous restons persuadés, comme vous nous l'avez démontré lors de notre échange, de la bonne compréhension de ce fonctionnement traduisant l'effort collectif devant permettre la tenue dans les meilleures conditions possibles des prochaines manifestations pour tous et en premier lieu, pour les Lecelloises et les Lecellois.

Dans l'intérêt collectif et dans l'espoir nourri de pouvoir nous revoir rapidement dans des moments festifs comme auparavant ; veillez à appliquer et faire appliquer les gestes barrières, l'utilisation de gel hydro alcoolique, le port du masque et la distanciation physique.

Avec toute notre amitié et tout notre soutien,

Mr MESSAGER

Mme VERMANDERE

Mr FLOQUET



Maire de Lecelles

Adjointe Fêtes et cérémonies

Adjoint associations, sports, communication